

en france. Chateaugué nous marque qu'il doit à Madame de Bethune, (1) et de lui vouloir envoyer. Pour moy je ne doit rien, a personne. Mr de Sérigny, qui vous a marqué que je luy devais, c'est trompé, il ne ma jamais avancé un sol depuis que je me connais sage de raison ; cest luy qui me doit mille pièce que je luy ait envoyé il y a six ans. Sur les six mille livres ou environ que vous pouvez avoir à moy je vous supplié d'en remettre sept cent livres monois de france aux héritier d'un nommé Duchery qui est mort icy il y a cinq ans ; son père s'apelle Denis Durbois, le nom de baptesme de celuy-ci est aussy Denis. J'ai icy trois ordonnance à luy, une de 360 lbs., pour ces appointment d'une année, une autre de cent quatre-vingt livres pour des hardes vandu a plusieurs canadiens qui servait le roy et qui n'ont payé qu'en ordonnance, et un autre encor de 160 lbs., pour aussy quelque des acte que j'ai retiré pour ce Duchery. Son père, je crois, est du cap rouge, à trois lieux de Québec. J'ai écrit à ses parans, qui ne font aucune reponce ; il doit leurs estre egalle de recevoir de vous des carte, qui est largean du Canadas ou des ordonnances qui est la monnoie de ce pays, qui ne sera pas je crois payé que quand le roy payera ses carte. J'ay oui dire icy, en batons rompus, que les héritiers de feu *chevalier de Bécancour*, n'avait pas été payé de feu *Mr d'Iberville* (2) de huit cent livres que l'ancan

---

le dit constituant a signé les présentes, avec nous et les témoins cybas nommés pour servir à ce que de raison. Fait au fort Louis de la Louisianne, ce 25 fev. 1708.

(Signé) CHATEAUGUAY.

(Signé) LONDE.

(Signé) DELISLE, faisant les fonctions de notaire.

Je certifie Lieutenant du Roy, Comtenant en la Louisianne que le sieur de Lisle fait les fonctions de notaire dans cette place, au dit fort, 24 fev. 1708.

(Signé) BIENVILLE.

M. de Chateaugnay fut fait capitaine et commandant des troupes en 1717. L'année suivante il fut décoré de la croix de Saint Louis, et en 1737 devint gouverneur de Cayenne.

(1) Marie-Thérèse Pollet de la Combe, épouse du comte de Béthune, était la veuve du célèbre d'Iberville.

(2) Un autre des fils de Charles Lemoyne de Longueuil dont le nom a passé à la postérité, est Paul Lemoyne, sieur de Maricours.